

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2026

DCM : N° 2026-03-12

**OBJET : PARC DES DIABOLOS : MISE A DISPOSITION – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE,
LE S.I. EDUCATION 2000, L'ECOLE INTERCOMMUNALE DU PLATEAU DE TARCENAY ET LES
FRANCAS**

**L'an deux mil vingt-six
Le 31 mars**

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le



ID : 025-200082758-20260331-2026_03_12-DE

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération
affiché le 03/04/2026
Convocation du Conseil
du 25/03/2026
Membres en exercice :
19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale par M. Maxime GROSHENRY, Maire sortant et sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Patrice PRETOT Mme Laurence JACQUIER-GINEPRO, Mme Anne HENRY, M. Michel DARTEVEL, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Bénédicte CHARITÉ, Mme Corinne BERTRAND, Mme Valérie ROGNON, Mme Eugénie BÔLE, Mme Carine VERGNAUD-LEPOIRE, M. Anthony DROMARD, M. Jonathan LICETTE, M. David HUMBERT, Mme Pauline APAOLAZA, M. Christophe BOILLON, Mme Chloé BUGNON

Absents ayant donné pouvoir : M. Christophe FAIVRE-PIERRET, excusé, pouvoir à M. Maxime GROSHENRY

Absents excusés :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Michel DARTEVEL a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées. Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le parc des Diabolos (aire de jeux), propriété de la commune de Tarcenay-Foucherans, est à proximité immédiate de l'école intercommunale et du centre de loisirs périscolaire. Il informe également que la commune accepte de mettre cette aire de jeux à disposition de l'école et du centre de loisirs périscolaire.

Pour ce faire, une convention ci-jointe doit être signée entre le Syndicat Intercommunal Education 2000, la commune de Tarcenay-Foucherans, l'Ecole intercommunale du Plateau de Tarcenay et les Francas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention



Le Maire,
Maxime GROSHENRY